

Accenture

95 B 18646

Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 €

Siège social : 118-122 avenue de France, 75013 Paris

732 075 312 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2004

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE QUATRE,

Monsieur Jean-Marc Ollagnier, Président de la société Accenture Holdings France SAS, ci-après « **l'Associé Unique** », société par actions simplifiée au capital de 653.037.000 €, ayant son siège social au 118 avenue de France, 75013 Paris et immatriculée au RCS Paris sous le numéro 477 832 612, propriétaire des 17.250.000 actions d'1 € de valeur nominale chacune représentant le capital social d'Accenture, ci-après « **la Société** », a pris les décisions qui suivent telles qu'elles sont consignées aux présentes.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Enjolras, constate qu'il a été appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de Monsieur Marc Enjolras de son mandat de Vice-Président de la Société,
- Pouvoirs pour formalités.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes conformément à l'article 13.4.3 des statuts de la Société.

Première Décision
Démission du Vice-Président

Greffier : Bureau de
Commerce de Paris

02 FEV. 2005

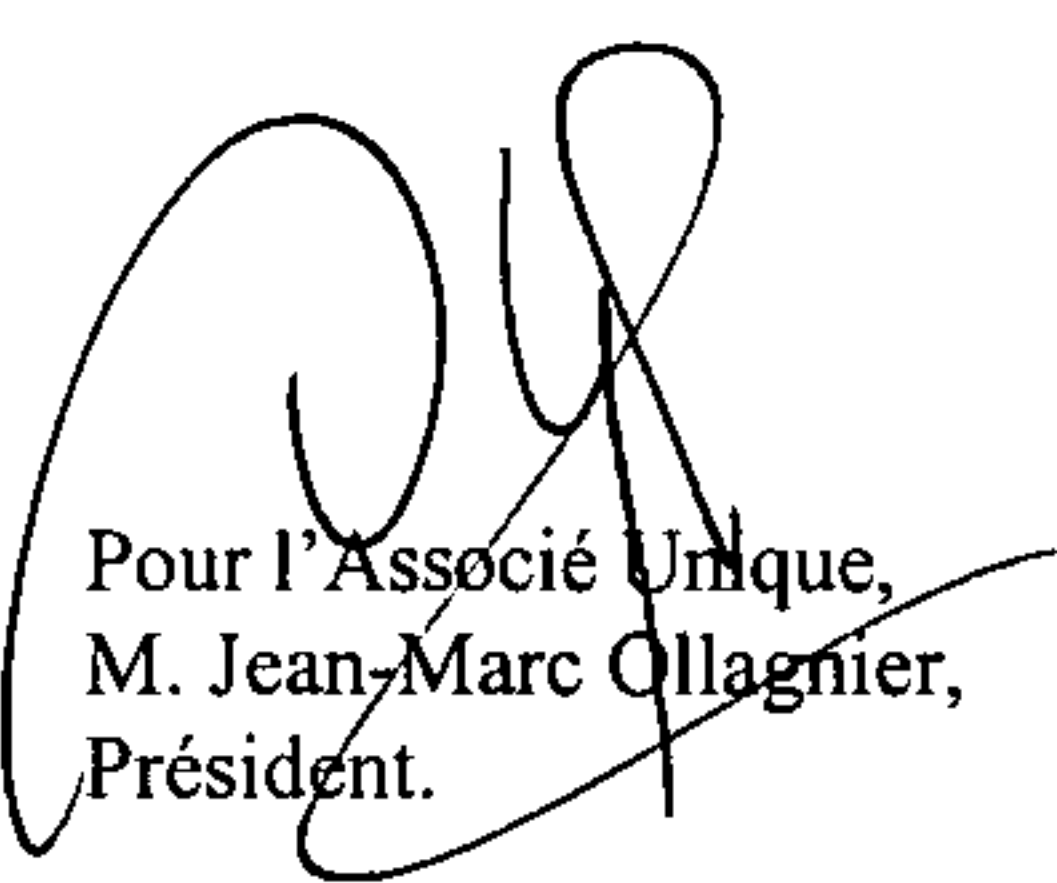
8097

L'Associé Unique ayant pris acte de la démission de Monsieur Marc Enjolras de la société Accenture SAS, le révoque, à la date de ce jour, de son mandat de Vice-Président de la Société Accenture SAS, et rappelle à toutes fins utiles, qu'en conséquence, les délégations de pouvoirs qui lui ont été concédées expirent automatiquement ce jour.

Deuxième Décision
Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



Pour l'Associé Unique,
M. Jean-Marc Ollagnier,
Président.